

Jour de séance 60

le mardi 2 juin 2015

13 h

Prière.

La séance, suspendue à 13 h 50, reprend à 14 h 15. Le président de la Chambre est au fauteuil.

---

M. K. MacDonald (Fredericton-York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à annuler sa décision de réduire le financement versé aux responsables de garderies privées au titre du Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité. (Pétition 106.)

---

M<sup>me</sup> Shephard (Saint John Lancaster) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui des propriétaires de centres de remboursement, qui demandent une augmentation des frais de manutention qui leur sont versés. (Pétition 107.)

---

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Savoie, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le mercredi 3 juin 2015, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : affaire émanant du tiers parti, puis motions 37 et 39.

---

M. Coon donne avis que l'affaire émanant du tiers parti sera le projet de loi 13.

---

M. Albert, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mercredi 3 juin 2015, la deuxième lecture du projet de loi 23 sera appelée.

---

M. Albert annonce que l'intention du gouvernement est que, après la troisième lecture aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 56, 57 et 55 soit appelée.

---

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 34, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
- 39, *Loi modifiant la Loi sur les courtiers en hypothèques* ;
- 40, *Loi modifiant la Loi sur les assurances* ;
- 41, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;
- 42, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;

43, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 56 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 56, *Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 57 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 57, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi sur Services Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation d'invités.

Le premier ministre accueille à la Chambre l'ambassadeur de l'Union européenne au Canada, Son Excellence Marie-Anne Coninx, les chefs de mission de l'Union européenne, soit Leurs Excellences Arno Riedel, de l'Autriche, Veselko Grubisic, de la Croatie, Pavel Hrnčir, de la République tchèque, Charles Murto, de la Finlande, Juris Audarins, de la Lettonie, Vytautas Zalys, de la Lituanie, Maria Ligor, de la Roumanie, Marjan Cencen, de la Slovénie, Carlos Gomez-Mugica Sanz, de l'Espagne, Per Sjogren, de la Suède, Howard Drake, du Royaume-Uni, Balint Odor, de la Hongrie, ainsi que le chef de mission adjoint pour la France, Alexandre Vulic. MM. Fitch et Coon se joignent au premier ministre à cet égard.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, M. Albert propose l'ajournement du débat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

La séance est levée à 16 h 34.